



CERTIFICAT D'AUTORISATION TACITE
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Mairie de Cerny
8 rue Degommier
91590 Cerny
Tél : 01 69 23 11 11
Fax : 01 69 23 11 10

Dossier n° DP 91129 26 10030

Déposé le 10/07/2026
Affiché le 17/07/2026
Par madame Laura LAINE
Demeurant 20 rue du Chemin Vert
91590 Cerny
Pour la pose d'une fenêtre de toit
Sur un terrain sis 20 rue du Chemin Vert, 91590 Cerny
Cadastré AL 446

OBJET : CERTIFICAT D'AUTORISATION TACITE

Madame,

Compte tenu du caractère tacite de la délivrance de votre autorisation, le présent certificat confirme que vous êtes titulaire d'une déclaration préalable de travaux depuis le 10/08/2026.

Si votre autorisation comporte des travaux vous pouvez les commencer dès cette date, sauf si vous vous trouvez dans le cas particulier suivant :

- *Déclaration préalable de coupe et abattage d'arbres : vous ne pouvez commencer vos travaux qu'un mois après la date d'autorisation.*
- *Permis de démolir : vous ne pouvez commencer vos travaux de démolition qu'au moins quinze jours après la date d'autorisation.*
- *Travaux en site inscrit : vous ne pouvez commencer les travaux que dans un délai de quatre mois à compter du dépôt de la demande en mairie.*

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à Cerny, Le 8 octobre 2026

Le Maire

Marie-Claire CHAMBARI ET

François LACOMME
Maire adjoint délégué
à l'urbanisme

